

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-53

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

pouvoirs : 10

OBJET :

**RÉTROCESSION
D'UNE PORTION DE
LA ROUTE
DÉPARTEMENTALE
RD12**

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 15 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Mireille NOGUET,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José
MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur
GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ,
M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à
M. Didier COUSIN, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à
Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlène
RENARD qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE,
Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC,
Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON,
M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE,
M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Fleur GOSSELIN a été nommée Secrétaire de Séance.

Par délibération en date du 19 septembre 2016, la Ville de
L'Aigle a approuvé le déclassement des routes départementales
n° 12 et n° 919 et leur reclassement dans l'inventaire de la
voirie communale après la réfection des couches de roulement
de ces portions de voies par le Conseil départemental. A ce jour,
les travaux prévus n'ont toujours pas été réalisés.

Aujourd'hui, le Conseil départemental a émis le souhait
d'avancer sur le reclassement en priorité, au vu de sa
localisation, de la RD 12 dans le domaine public communal. Il
s'agit en effet d'un tronçon de 684 ml qui concerne les avenues
Kennedy et Comtesse de Ségur (voir plan en annexe).

Les travaux de réfection de la couche de roulement ci-dessus
évoqués n'ont pas pu avoir lieu au motif que la réfection des
réseaux sous chaussée n'a pas été préalablement réalisée.

Aucune planification n'existant actuellement pour ces travaux, le Département propose d'établir une convention de financement avec la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, compétente en matière de voirie communale, afin de lui verser le montant correspondant aux frais de remise en état de la voie transférée.

Ainsi, le montant proposé est de 113 700 €, calculé sur la base du marché départemental en cours. Ce montant sera actualisable au moment de la réalisation des travaux.

VU la délibération du Conseil départemental en date du 24 mars 2017 approuvant le déclassement de la RD 12 sur la commune de L'Aigle ;

VU la délibération du Conseil Municipal de L'Aigle du 19 septembre 2016 approuvant le classement de la RD 12 dans la voirie communale ;

Considérant que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est compétente en matière de voirie communale ;

Considérant que la réfection de la couche de roulement n'a pas été réalisée par le Département ;

Considérant le projet de convention de financement entre la CDC des Pays de L'Aigle et le Département de l'Orne, relative au transfert de la RD 12 du domaine public départemental au domaine public communal ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE le classement des 684 mètres de la RD 12 (avenues Kennedy et Comtesse de Ségur) dans la voirie communale après le versement d'une soulte à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle d'un montant de 113 700 € pouvant être actualisé lors de la réalisation des travaux ;***
- ***CHARGE Monsieur le Maire d'aviser la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, par lettre recommandée avec accusé de réception, du transfert de la portion précitée dans le domaine public communal et de solliciter son intégration dans la voirie d'intérêt communautaire.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE

PD12 agglomération de L'Aigle

Déclassement de 684m comprenant : 568m de section courante et 116m pour les 2 anneaux des giratoires

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20251215-2025-53-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

